



Stiftung gegen  
Rassismus und  
Antisemitismus

Fondation contre le racisme et l'antisémitisme  
Fondazione contro il razzismo e l'antisemitismo  
Foundation against racism and antisemitism



GMS GESELLSCHAFT MINDERHEITEN IN DER SCHWEIZ  
SOCIETE POUR LES MINORITES EN SUISSE  
SOCIETA PER LE MINORANZE IN SVIZZERA  
SOCIETAD MINDRITADS EN SVIZRA

## Communiqué de presse

### Non à l'initiative de mise en œuvre, oui à l'Etat de droit!

**La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) et la Société pour les minorités en Suisse (GMS) rejettent clairement l'initiative populaire fédérale «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels».**

Zurich, le 25 janvier 2016 - L'initiative de mise en œuvre qui sera soumise à votation le 28 février prochain a des intentions radicales: les individus n'étant pas de nationalité suisse doivent, indépendamment du fait qu'ils aient ou non des racines en Suisse, être expulsés automatiquement, même pour des délits mineurs, et sans qu'il soit tenu compte des circonstances.

La norme constitutionnelle proposée enfreint les droits fondamentaux de la Constitution fédérale, la convention des droits de l'homme européenne et l'accord sur la libre circulation des personnes. Le texte de l'initiative long de trois pages s'apparente à une loi fédérale et non pas à un article constitutionnel. L'adoption de l'initiative entraînerait une brèche dans le système démocratique dont les conséquences seraient imprévisibles pour l'ordre juridique et la sécurité juridique en Suisse.

La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) et la Société pour les minorités en Suisse (GMS) s'engagent notamment pour les droits de l'homme, le maintien de la démocratie et les droits des minorités et rejettent par conséquent clairement cette initiative discriminatoire.

Cette initiative ôte toute crédibilité à la Suisse en tant que partenaire contractuel de l'UE et l'isole sur le plan international. Ce grave manque d'équité de traitement entre les ressortissants suisses et étrangers n'est pas digne de la Suisse et nuit à sa réputation de pays symbole de sécurité juridique supérieure. Il est parfaitement immoral et inhumain de renvoyer des gens ayant grandi en Suisse et ayant été éduqués ici pour des délits mineurs. L'initiative enfreint par ailleurs les principes fondamentaux inhérents à un Etat de droit démocratique: elle inscrit une loi dans la Constitution en contournant le pouvoir législatif et prive les tribunaux de toute liberté de décision.

Par conséquent: Non à l'initiative de mise en œuvre, oui à l'Etat de droit!

Pour tout renseignement complémentaire:

**M. Ronnie Bernheim**

**M. Markus Notter**

Président de GRA Fondation  
Contre le racisme et l'antisémitisme  
T +41 (0)79 662 66 50

Président de GMS Société  
Minorités en Suisse  
T +41 (0)79 623 18 53